

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 Février 2018

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de la convocation : 30/01/2018

Nombre de conseillers en exercices : **39**

L'an 2018, le cinq février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Maire.**

Étaient présents :

Bernard GERARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGES, Émilie BOULET, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE, Julien BUISINE

Était excusée :

Sylvie GODDYN ayant donné pouvoir à Julien BUISINE

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Jean-Pierre MONIER, Sylvie RYCKEBOER, Juliette SINGER, Chantal BEDOY, Peggy DEPREZ, Fanny GHETTEM, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Laurent DUBOIS, Frédéric CHAUDY, Sébastien BOURGEOIS, Christelle MASQUELIER, Marie CANTINEAU, Olivier WALLART, Antoine SILLANI, Jean-Claude LECLERCQ.

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme secrétaire de séance.

---oOo---

Monsieur le Maire présente les décisions municipales tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : SOPHIE ROCHER

2017_12_n0069_DEC : modification des tarifs applicables aux ateliers de pratiques artistiques jeunes service culturel au 1er janvier 2018.

2017_12_n0068_DEC : modification tarification billetterie et médiathèque au 1er janvier 2018.

FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE ET HANDICAP : CATHERINE JONCQUEZ

2018_01_n0002_DEC : Représentation d'un spectacle de variétés : conclusion d'une convention de prestation de service avec la Société TU M'ETONNES PRODUCTIONS

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE

2018_01_n0001_DEC : Conclusion d'un contrat d'assurance "garantie protection juridique des élus et des agents de la ville de Marcq-en-Baroeul" pour une durée d'un an et pour un montant de 892.40 euros TTC

2018_01_n0003_DEC : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 5 180,90 euros correspondant au sinistre survenu le 13 octobre 2017 (dégradation de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville)

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2018_01_n0005_DEC : Maintenance, entretien et travaux de mise en conformité des installations de traitement d'eau et de la qualité d'air de la piscine municipale de Marcq-en-Baroeul : conclusion d'un marché à bons de commande, attribué à la Société TPF UTILITIES, à FRETIN pour un montant forfaitaire annuel de 39 165,59 euros HT et pour la partie unitaire traitée à bons de commande pour un montant maximum de 300 000 euros HT, d'une durée de un an renouvelable deux fois.

2018_01_n0004_DEC : Fourniture de carburants en vrac et en stations-services par cartes accréditives pour la Ville de Marcq-en-Baroeul : conclusion de marchés à bons de commande, attribués à la Société DMS à LOOS (lot 1) sans montant minimum et maximum annuel, et la société TOTAL MARKETING FRANCE CARTES PETROLIERES à NANTERRE (lot 2) sans montant minimum et maximum annuel, d'une durée de un an renouvelable trois fois.

2017_12_n0073_DEC : Entretien et travaux d'éclairage public 2018-2021 : conclusion d'un marché à bons de commande, attribué à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, sise 100 rue Jean Perrin à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, d'un montant forfaitaire de 95 295,60 euros TTC, et d'une partie unitaire à bons de commande conclue avec un montant maximum annuel de 450 000,00 euros TTC. Ce marché est conclu pour une durée de un an, renouvelable trois fois.

2017_12_n0072_DEC : Garantie du risque statutaire du personnel : conclusion d'un avenant avec incidence financière d'un montant de 47 539,00 euros TTC avec la Société CNP ASSURANCES.

2017_12_n0071_DEC : Fourniture de plantes et bulbes pour le fleurissement : conclusion de marchés à bons de commande, attribués à la société BRAGEIRAC FLEURI, à BERGERAC (lot 1) pour un montant maximal annuel de 15 000 € TTC, la société VERVER EXPORT en HOLLANDE (lot 2) pour un montant maximal annuel de 15 000 € TTC, Etablissements HORTICOLES MAGUY, à CHANIERES (lot 3) pour un montant maximal annuel de 15 000 € TTC, société HORTI FLANDRES à LOMME (lot 4) pour un montant maximal annuel de 35 000 € TTC, société HORTI FLANDRES à LOMME (lot 5) pour un montant maximal annuel de 35 000 € TTC, d'une durée d'un an, renouvelable trois fois.

2017_12_n0070_DEC : Maintenance et mise en conformité des appareils élévateurs : conclusion d'un marché à bons de commande, attribué à la société ALIX ASCENSEURS, sise 29 rue des Marlières à AVELIN, d'un montant maximum annuel de 100 000,00 euros HT pour la partie unitaire, et de 10 068,00 euros TTC pour la partie forfaitaire, d'une durée de un an, renouvelable trois fois

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord

Monsieur le Maire : «*Nous allons donc passer à la deuxième partie du Conseil Municipal, j'ouvre le débat sur le Budget Primitif de la Ville de Marcq-en-Barœul et je passe la parole à Monsieur Pascal LHERBIER.*»

➤ **Intervention de Pascal LHERBIER :**

*Monsieur le Maire,
Mes Chers collègues,*

«Le budget que je vais vous présenter est conforme aux dispositions budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 19 décembre dernier. Voilà plus de 4 ans que la Ville de Marcq-en-Barœul (ainsi que l'ensemble des collectivités) est confrontée à des contraintes budgétaires de la part de l'Etat, au nom du redressement des comptes publics. Rappelons que les conséquences de ces choix nationaux ont été, et sont toujours, difficiles pour notre collectivité. Nous avons perdu, entre 2014 et 2017, plus de 6 millions d'euros de DGF en cumulé, et cette année nous allons encore perdre 2,7 millions. A la fin de l'année cela fera 9 millions d'euros en moins dans le budget.

Nos engagements pour 2018

Dans un contexte complexe et incertain,

4 axes constants structurent le budget:

- la poursuite de la baisse des taux des impôts locaux,***
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,***
- un programme d'investissement ambitieux de 8,8M€***
- la priorité à l'autofinancement***

La collectivité poursuit cette année avec constance la stratégie budgétaire qu'elle a affirmée depuis le début de mandature, à savoir :

- la poursuite de la baisse des impôts locaux,*
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,*
- un programme d'investissement ambitieux de 8,8M€ financé à 72% avec l'autofinancement et nos ressources propres.*

Présentation générale du Budget Primitif 2018

Budget principal	
Fonctionnement	43 332 211
Investissement	8 861 320
Total	52 193 531

Budget annexe HAD	
Fonctionnement	723 990
Investissement	580 000
Total	1 303 990

Budget consolidé	
Fonctionnement	44 056 201
Investissement	9 441 320
Total	53 497 521

Je vous présente la consolidation des deux budgets à porter à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement.

Le budget principal s'équilibre à 52,2 M€ : 43,3 M€ en fonctionnement et 8,8M€ en investissement.

Le budget annexe Hippodrome et Activités Diverses (HAD) qui cette année englobe le budget annexe du cinéma s'équilibre à 1,3M€, 723K€ en fonctionnement et 580 K€ en investissement.

L'ensemble des deux budgets consolidés s'équilibre à 53,5 M€, 44M€ en fonctionnement et 9,4M€ en investissement.

Structure budgétaire du Budget Principal

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement	43 332 211€	Recettes de Fonctionnement	43 332 211€
Dont: Dépenses Réelles de Fonct	38 826 191€	Dont: Recettes Réelles de Fonct	43 316 961€
Dont: Autofinancement	4 506 020€	Dont: Opération d'ordre	15 250€
Dépenses d'Investissement	8 861 320€	Recettes d'Investissement	8 861 320€
Dont: Dépenses d'équipement	8 845 870€	Dont: Autofinancement	4 506 020€
Dont: Rb d'Emprunt	0€	Dont: Dotations et fonds divers	1 855 300€
Dont: Opérations d'ordre	15 450€	Dont: Financement d'équilibre	2 500 000€
Total des Dépenses	52 193 531€	Total des Recettes	52 193 531€

Prenons maintenant connaissance de la structure budgétaire du budget principal : un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 52,19 millions d'euros. La section de fonctionnement représente 43 millions d'euros dont 38,8 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4,5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recette d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 8,8 millions d'euros.

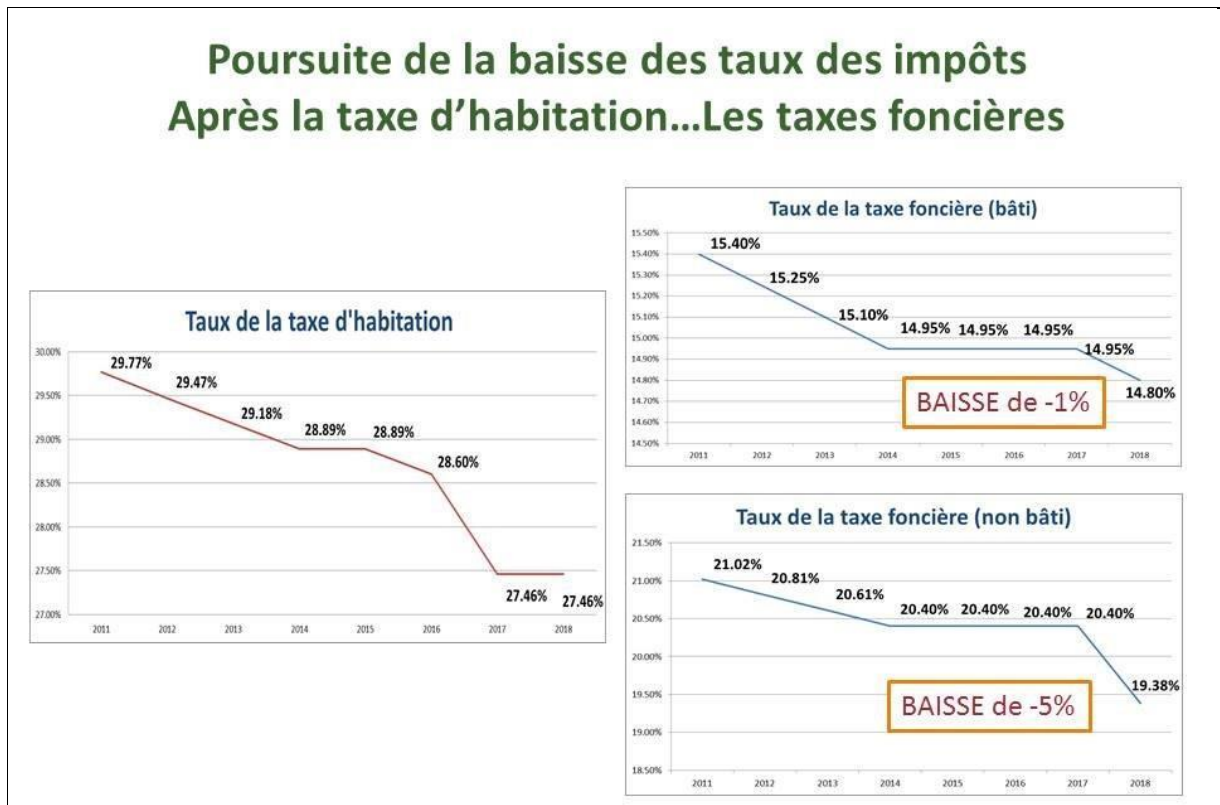
Budget Primitif 2018 section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 902 646€	Produits des services	3 163 130€
Frais de Personnel	25 567 350€	Impôts et Taxes	34 297 050€
Autres Charges	3 787 462€	Dotations et Participations	4 870 295€
Charges Financières	0€	Autres Produits	751 273€
Charges Exceptionnelles	568 733€	Produits exceptionnels	235 213€
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 826 191€	Total Recettes Réelles (RRF)	43 316 961€
Autofinancement	4 506 020 €	Opération d'ordre	15 250€
TOTAL	43 332 211€	TOTAL	43 332 211€

Les recettes réelles de fonctionnement concernent principalement les impôts et taxes pour 22,4 M€ de recettes fiscales directes et 11,9 M€ de recettes fiscales indirectes, dont les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) à hauteur de 2,1M€ cette année.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement d'un montant total de 38,8M€, elles sont affectées pour 66% à la rémunération du personnel et, pour le reste, aux charges à caractère général et aux subventions.

A noter l'inexistence des charges financières résultant de notre désendettement total qui a grandement simplifié le budget cette année.



Pour la fiscalité directe, nous poursuivons la baisse des impôts locaux. Après la taxe d'habitation pendant plusieurs années, cette année, nous proposons de baisser les taxes foncières. Il est proposé de :

- Maintenir le taux de la taxe d'habitation à 27,46 %.
- Diminuer de 1% le taux de la taxe foncière sur le bâti et de diminuer de 5% le taux de la taxe foncière sur le non bâti.

Les produits attendus de la fiscalité directe s'élèvent à 22 413 880€.

Dès lors, vous aurez à vous prononcer par délibération sur les taux de fiscalité 2018 qui seraient désormais fixés à :

27,46 % pour la taxe d'habitation

14,80 % pour le foncier bâti

19,38 % pour le foncier non bâti

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

	BP 2017	BP 2018	Evolution BP 2017/2018
Charges à Caractère Général	8 864 958€	8 902 646€	+0.43%
Frais de Personnel	25 187 658€	25 567 350€	+1.5%
Autres Charges	3 717 616€	3 787 461€	1.88%
Charges Financières	13 100€	0€	nc
Charges Exceptionnelles	574 213€	568 733€	-0.95%
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 357 546€	38 826 191€	1.22%
Autofinancement	4 506 020€	4 506 020€	0%
TOTAL DEPENSES	42 863 566€	43 332 211€	1.09%

Maintenant, nous allons étudier l'évolution des dépenses de fonctionnement. On constate cette année une progression de 1,22 % de nos dépenses réelles. Parmi les augmentations, nous constatons une progression des frais de personnel de 379K€ pour s'établir à 25,5M€ qui représente une progression budgétée de 1,5%.

Nous pouvons souligner, par ailleurs, une quasi-stagnation des charges à caractère général à 8,9 M€, soit une évolution de 0,43% liée à la maîtrise des dépenses dans le cadre d'un plan d'économie pluriannuel. Notons, l'inexistence des frais financiers grâce au désendettement et un maintien de l'autofinancement à 4,5 M€.

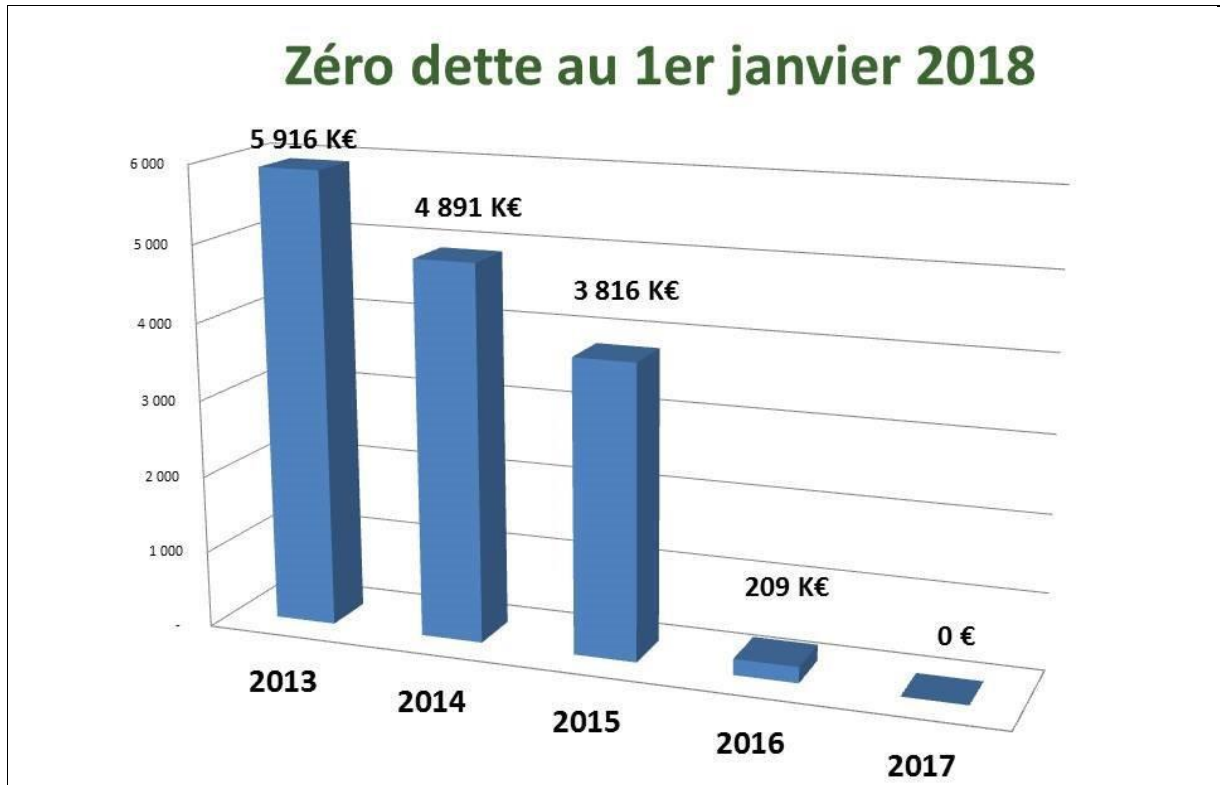
La Structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	8 845 870€	Autofinancement	4 506 020€
Dont Immobilisations Incorporelles	186 500€	Dotations et fonds divers	1 355 300€
Dont Subventions d'équipement	643 200€	Cessions	500 000€
Dont Immobilisations Corporelles	3 685 513€	Ressources propres: 72%	6 361 320€
Dont Immobilisations en cours	4 330 657€	Financement d'équilibre	2 500 000€
Remboursement d'emprunt	0€	TOTAL	8 861 320€
Opérations d'ordre	15 450€		
TOTAL	8 861 320€		

Il vous est maintenant présenté la structure budgétaire d'investissement : un équilibre de la section à 8,84M€ en dépense d'équipement au lieu de 8,38M€ en 2017, soit 460 K€ en plus.

Le fait de n'avoir plus de remboursement d'emprunt nous permet d'investir encore plus.

En recette, nous retrouvons les 4,5 M€ d'autofinancement : des cessions pour 500 K€, des dotations et des subventions pour 1,35M€ et un financement d'équilibre de 2,5 M€. Comme vous le voyez, le financement d'équilibre représente que 28% de nos investissements, c'est-à-dire que 72% sont financés en fonds propres.



C'est confirmé ! La Ville n'a plus aucune dette et ne compte pas s'endetter en 2018 ni pour le reste de la mandature, si tout va bien.

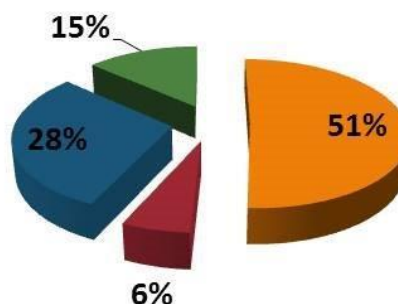
Comment finance-t-on les investissements?

Calcul de l'épargne nette

Recettes de Fonctionnement	43 332 211€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 38 826 191€
= Autofinancement Brut	4 506 020€
- Remboursement du Capital des emprunts	0€
- Autres dépenses	- 15 450€
= Autofinancement Net	4 490 570€

Le financement des dépenses d'équipement

L'autofinancement net	4 490 570€
Cessions	500 000 €
Dotations et fonds divers	1 355 300€
Ressources propres: 72%	6 345 870€
Financement d'équilibre	2 500 000 €
TOTAL	8 845 870€



Comme vous pouvez l'observer, les 8,8 M€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante : l'autofinancement pour 4,49 M€, les cessions pour 500 000 € et les dotations et fonds divers pour 1,35 M€.

Notre programme de 2018

- Une Ville épanouie et rayonnante pour tous

- Démarrage des travaux du nouveau Pôle Culturel Doumer
- Démarrage des travaux de l'Espace Saint-Joseph
- Utilisation de la RFID à la Médiathèque
- Investissement dans la qualité des enseignements avec notamment
 - la poursuite de la mise en norme des bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicaps
- Poursuite la promotion et le développement du sport et des équipements
 - lancement des vestiaires pour le hockey sur gazon et le stade Niquet
 - des travaux à la piscine
- Une politique de prévention de la santé à destination de tous.

- Développer une politique de prévention et de sécurité encore plus ambitieuse

- Investissements dans des nouvelles technologies plus performantes
 - caméras, logiciel de relecture et de recherche rapide...

Notre programme de 2018

- Un cadre de vie bienveillant et accueillant

- *Promouvoir l'attractivité de Marcq-en-Barœul et Soutenir le développement des commerces et de l'artisanat*

Nouveau micro-hôtel d'entreprise

Soutien aux commerçants et artisans

- *Une Ville toujours plus durable pour promouvoir la transition énergétique*

Nouveau plan vélo (équipements, voiries..)

Nouveaux Jardins familiaux

Poursuite des ateliers de sensibilisation au développement durable

- *La qualité des espaces publics et des bâtiments*

Programme de reconstruction des voiries et d'enfouissement des réseaux

Programme de renouvellement de l'éclairage public

Poursuite du programme cimetière

Poursuite de l'agenda A'DAP

- *Moderniser l'administration et les services à la population*

Notre programme de 2018

- La famille et la solidarité au centre de nos préoccupations

- *La famille, la petite enfance, les handicaps*

Développement des modes de garde

Reprise en régie de la crèche familiale

Journées de la petite enfance

Lancement de la future crèche rue Robert Schuman

- *La jeunesse, les accueils de Loisirs*

Une offre de service et d'activité très denses et diversifiées

Engagement d'une réflexion sur la maison de la jeunesse du Pont

- *La politique de la ville*

Projet cuisine mode d'emploi

- *Un programme d'actions pour les plus fragiles avec le CCAS*

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : *Comme à chaque fois, je vous demande de ne pas utiliser vos téléphones portables par respect pour ceux qui nous regardent et c'est aussi un respect par rapport à la démocratie que de se concentrer sur notre travail. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DELEURY.*

➤ **Intervention de Marc DELEURY :** *«Monsieur LHERBIER, merci de votre synthèse. J'adresse également les remerciements de notre groupe à Monsieur MONIER et à son équipe pour tous les travaux de back office ayant trait à cette présentation.*

Depuis quelques années et plus particulièrement en cette année 2018, nos collectivités évoluent dans un environnement toujours plus encadré, vous l'avez souligné.

Lorsqu'aux côtés du projet de loi de finances 2018, la loi de programmation des finances publiques, celle qui couvre la période 2018-2022, a été adoptée en septembre 2017 par l'Assemblée Nationale, nous avons constaté, après lecture et analyse, que plusieurs articles (pas moins de huit) concernaient très directement les budgets des collectivités locales, entre autres :

- La contractualisation sur les dépenses (+1,2 %, inflation comprise),*
- Le nouveau ratio d'endettement,*
- L'évolution du solde budgétaire etc.*

Ceci nous faisait écrire dans la tribune d'Images de Marcq de décembre 2017, qu'au-delà des dépenses de fonctionnement d'une commune, la principale variable d'ajustement est surtout l'investissement.

La suppression progressive de la taxe d'habitation, mesure phare du budget 2018 de l'Etat, ne devait pas être sans incidence sur le budget de notre ville. Nous pouvions à l'époque subodorer quelques répercussions budgétaires et envisager ainsi le report de certains investissements ou encore l'abaissement de notre capacité d'autofinancement.

Votre adjoint aux finances, en homme d'entreprise et gestionnaire avisé qu'il est, a dû, je pense, lors de l'élaboration de ce budget, vous proposer certains ajustements améliorant le ratio D/R (dépenses sur recettes). Parmi ceux-ci, et entre autres mesures, vous proposer très certainement un abaissement de l'autofinancement de l'ordre de 10%.

Surprise ! Il n'en est rien, de plus les propriétaires (un peu plus de 60% sur notre ville) verront baisser très légèrement le taux d'imposition du foncier bâti et de manière plus significativement pour nos agriculteurs et maraîchers le non bâti. Quant au taux de la taxe d'habitation et plus particulièrement pour ceux qui la paieront intégralement (plus de 30% des foyers fiscaux), elle ne varie pas.

Nous avons l'année dernière également souhaité un rééquilibrage entre les taux de ces différentes charges pour les contribuables marcquois, mais la loi de finances 2018 est passée par là en arbitrant différemment. J'espère que l'on se trompe, mais nous ne sommes pas convaincus que cet arbitrage national soit bénéfique pour nos collectivités.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui mérite que l'on fasse quelques constats ou remarques. D'abord certaines recettes sont inattendues et d'autres en progression significative. Ne serait-ce que celles qui concernent les droits de mutation à titre onéreux en affichant une progression de près 27% sur 2 ans (entre 2016 et 2018) : c'est tout de même 450 000 €. Le célèbre dialoguiste Michel Audiard aurait pu dire «Il y de la thune dans le Baroeul». Restons sérieux, et vous nous répondrez sans doute que cela démontre que l'attractivité de notre ville est due à son dynamisme.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2017, nous avons quelques interrogations concernant le renforcement de la péréquation horizontale avec notamment le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Ce mécanisme consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres moins favorisées. Dont acte, puisque notre Ville devrait récupérer près de 500 000 € soit une progression pour 2018 de près de 40%. Serait-on devenu la plus pauvre des villes riches ?

En ce qui concerne la structure budgétaire des investissements, nous notons l'application de la fameuse règle d'or qui pour respecter l'équilibre budgétaire vous conduit à l'inscription d'un emprunt d'équilibre. Il s'agit pour nous bien sûr d'une variable d'ajustement. Mais convenons-en, ce n'est que la traduction du respect des règles du plan comptable pour nos collectivités.

Venons-en aux dépenses de personnel ou encore la masse salariale, terme peu humaniste nous en convenons, mais ici, on parle gestion et finances. L'augmentation m'est effectivement que de 1,5%. Pour mémoire en 2017, nous avons dans notre pays un taux d'inflation de 1,2% et les rémunérations des salariés dans le secteur privé ont augmenté en moyenne de 1,8 %. Simple constat qui fera peut-être taire ceux qui affirment que les agents de la fonction publique territoriale, je le précise, seraient trop rémunérés. Ajoutons de plus qu'en terme de productivité, de nouvelles charges et missions dévolues auparavant à d'autres collectivités ainsi qu'aux tribunaux d'instance sont depuis peu assurées par les fonctionnaires de notre Ville.

Pour les salariés recrutés au titre des contrats aidés, nous sommes au fait que l'intégration totale de plus d'une quarantaine de ces emplois impacterait significativement la masse salariale. Il s'agit, vous le savez, de personnes très souvent en situation de précarité. Aussi, tout doit être mis en œuvre pour chacun d'entre eux puisse retrouver un emploi.

En ce qui concerne la culture, nous n'allons pas évoquer son coût, car pour nous, favoriser l'accès à la culture, c'est lutter contre l'exclusion et les discriminations et cela à nos yeux n'a pas de prix. La programmation culturelle marcquoise est riche et variée, mais force est de constater que ce sont toujours les mêmes populations qui fréquentent festivals, concerts et représentations. Les inégalités en matière de pratiques culturelles renforcent une certaine élitisation. Non seulement il faut faciliter l'accès aux arts et à la culture et à ce titre le projet DEMOS en est un exemple concret, mais aussi mener une réflexion de fond pour amener et accueillir à la culture un public à la sociologie diversifiée.

Un dernier point concerne la promotion de la transition énergétique et donc le financement du programme d'actions visant au développement durable. Un certain nombre d'actions ont été entreprises depuis plusieurs années. Parmi les toutes dernières, la prime vélo dont plus de 1000 Marcquois ont pu bénéficier. Dans le financement de votre budget, vous inscrivez 374 000 euros en estimation afin de mettre en œuvre un nouveau plan vélo.

Bien, mais il faut aller plus loin, passer la vitesse supérieure. Il y a une nécessité urgente de donner accès à l'énergie propre à des foyers aux conditions de ressources modestes. En dehors de ce que fait l'Etat, nous devons réfléchir aussi à des solutions permettant la conversion de vieux véhicules diesel en véhicules hybrides ou électriques. De même, la Métropole Européenne de Lille ne reconduisant pas la prime vélo, nous aurions pu prolonger de 6 mois, par exemple, l'attribution de la prime marcquoise. Convenons-en l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'une voiture électrique ou hybride est encore réservé à des catégories socioprofessionnelles relativement aisées.

Pour terminer notre intervention, votre budget est cohérent, car dans la ligne du programme de votre majorité municipale. Financièrement, il reste des marges de manœuvre qui pourront éventuellement se traduire en quelques décisions modificatives au présent budget et ce, dans l'intérêt général des résidents de notre belle ville. Nous vous remercions de votre attention».

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELEURY et passe la parole à Martine ROUSSEL :

► **Intervention de Martine ROUSSEL** : « L'an dernier, nous avons des incertitudes liées aux échéances électorales et peu s'attendaient à ce qui allait en sortir effectivement. Cette année, les décisions encadrant votre budget tant législatives que réglementaires n'ont été clarifiées que tardivement. C'est pourquoi, il me faut tout particulièrement remercier le service financier et son directeur pour le travail qu'ils ont accompli pour nous présenter ce budget, alors que les conditions étaient difficiles. Je ne reviendrai que brièvement sur le contexte général à propos duquel je me suis déjà exprimée en décembre. Mais, outre la baisse à nouveau programmée des dotations accordées aux collectivités territoriales, et que, comme vous, je condamne, il m'apparaît utile de faire quelques remarques d'ordre général.

Nul besoin d'aller jusqu'en Chine pour nous faire espérer une croissance génératrice de bienfaits. Chacun sait qu'aujourd'hui, et même le FMI s'en inquiète, que les plus grosses incertitudes viennent d'une finance mondiale devenue folle et incontrôlable, et des inégalités de revenus abyssales dans lesquelles tous les pays s'enfoncent. Car les responsables de nos situations difficiles sont bien là, et non dans la dette, utilisée comme prétexte pour poursuivre une politique d'austérité qui dépasse de loin la rigueur dont vous vous réclamez. Je ne veux pas ici entamer un débat sur le sujet. Mais permettez-moi quand même en quelques mots de rappeler que la dette vient principalement du sauvetage des banques réalisé lors de la précédente crise. Si l'on voulait réellement s'attaquer à la dette, on commencerait par lutter contre l'évasion fiscale. Au lieu de faire des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises du CAC 40, on pourrait prévoir en France un budget favorable à tous et équitable.

Or, vous vous inscrivez dans cette logique que je condamne, en tenant la dette pour inéluctable et les économies qui en découleraient comme nécessaires. C'est pourquoi, comme les années précédentes, je ne peux accepter la philosophie de votre budget et je voterai contre. La majorité municipale s'inscrit pleinement dans l'austérité macronienne, élève modèle de notre Président avec une dette égale à zéro et une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond de 1,2 % proposé par l'Etat.

Comment la Ville peut-elle, contrairement à d'autres communes, faire face à ces exigences draconiennes, alors que les besoins explosent et que les difficultés liées à la baisse du pouvoir d'achat et au chômage sont de plus en plus présentes ?

Je note à nouveau que la Ville reste une ville riche, que son dynamisme incontestable (l'exemple du montant des droits de mutation à titre onéreux l'atteste) est lié à cette richesse et que les ressources de l'impôt, malgré toutes les vicissitudes, restent très élevées dans notre commune contrairement à beaucoup d'autres. Et c'est pourquoi vous pouvez vous permettre de baisser le taux, cette année, du foncier, comme l'an dernier de la taxe d'habitation, puisqu'au total vos revenus n'en diminuent pas pour autant. Ce n'est là qu'un juste retour des choses à l'égard de la population marcquoise. Je note néanmoins que si vous ne baissez pas, cette année, la taxe d'habitation, c'est en raison de la disparition sur 3 ans, programmée aujourd'hui, de cette dernière. N'oublions pas que 40 % de nos concitoyens n'en bénéficieront pas. Si la future loi fiscale destinée à la remplacer s'avère n'être pas au bénéfice de votre budget, la Ville de Marcq se retrouvera devant de sérieuses difficultés.

J'aborde à présent les différents points de ce budget. Il est évident que si l'on votait le budget chapitre par chapitre, mon vote serait différent, car sur plusieurs points, j'approuve les objectifs et les efforts accomplis pour les atteindre.

Je m'étonne qu'il n'ait pas été fait mention du logement. Je sais bien que cela ne relève pas spécifiquement du budget communal mais la crise qu'actuellement traverse le pays impose que chaque commune s'engage à lutter contre le mal-logement dont le récent rapport de la fondation Abbé Pierre s'en est fait encore l'écho récemment.

Dans le «cadre de vie», la Ville peut s'engager dans un rééquilibrage des quartiers. Je pense à certains quartiers mal reliés au reste de la commune et insuffisamment équipés dans les services à rendre à la population, comme le quartier des Rouges-Barres.

Je pense aussi à toutes les subventions que la commune pourrait engager pour la rénovation des logements, sous condition de ressources, par exemple pour une meilleure isolation, une meilleure adaptation au vieillissement et/ou au handicap. Je ne vois sur ce point aucun élément dans votre budget. Or, dans le rapport qui nous a été communiqué de la MEL, la Métropole s'engage dans ce domaine. Comme pour la prime à l'achat des vélos ou la campagne «zéro déchet», la commune pourrait aussi participer à cette politique.

Les 350 000 euros prévus dans le cadre du PMR sont-ils destinés à l'aménagement du Château Vanderhagen ?

Un deuxième point me tient particulièrement à cœur et vous le savez : celui de l'action sociale et de l'aide aux familles et aux jeunes.

Je constate que la ligne budgétaire consacrée au CCAS ne bouge pas. Or ses compétences s'élargissent et les difficultés aussi. La Ville a suffisamment de ressources pour abonder ce budget. Un effort de communication en direction de la population serait souhaitable car je ne suis pas certaine que tous les Marcquois connaissent les propositions de cette structure.

Pour nos jeunes, la liste est déjà longue de ce que la commune leur offre. J'en suis pleinement consciente. Mais je sais également que certaines familles peinent surtout dans deux domaines : celui des licences sportives qui peuvent, dans certains cas, être trop élevées pour leurs ressources et pour lesquelles la commune pourrait engager, sous conditions également, une certaine forme de participation financière et celui des classes de découverte : quand une famille a des difficultés à payer pour un séjour, malgré la subvention municipale et son augmentation, le reste à charge, reste encore très lourd. C'est ce que je souhaiterais voir pris en compte dans ce budget.

Je constate que pour la maison des jeunes du Pont, on en a parlé tout à l'heure, vous engagez une réflexion mais aucune décision ne semble prise budgétairement. Qu'en sera-t-il ?

Dernière petite note concernant les cimetières : vous continuez à engager des crédits pour améliorer les lieux de recueillement, notamment pour les corps exhumés. Mais rien n'est prévu pour l'accueil des familles et des corps avant l'inhumation des défunts, avec par exemple la création ou la rénovation d'emplacements spécifiques, protégés et équipés.

En définitive, la Ville engage, grâce à ses ressources, une politique d'investissement, d'actions tant dans le domaine culturel que sportif, etc... qui est positive pour nos concitoyens. Ceci, elle le réalise aussi grâce à l'effort et, budgétairement, c'est très net, de tous les personnels municipaux, des associations et des bénévoles. C'est pourquoi je tiens en conclusion à leur rendre hommage.

La Ville recourt de plus en plus à la régie municipale, c'est une très bonne chose. Au moment où le Président Macron lance sa réforme de la fonction publique, défendons les agents municipaux, leur statut et ce qu'ils représentent, c'est-à-dire une force garante de la cohésion républicaine et une relation privilégiée, irremplaçable avec tous les citoyens. Cela ne passe pas par la rémunération au mérite, mais par la reconnaissance réelle, matérielle de leurs qualifications et de leur égale dignité. Les services publics ne sont pas un coût, mais un atout, je le répète.

Je termine par cette citation de Jean Jaurès : «Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas». Cette maxime est plus que jamais d'actualité. Je vous remercie».

Monsieur le Maire remercie Martine ROUSSEL et passe la parole à Denis TONNEL :

► **Intervention de Denis TONNEL** : *«Le budget qui nous est présenté ce soir ressemble trait pour trait à celui de l'année dernière. Les chiffres sont à peine différents et les nouveaux projets sont en fait les mêmes. Merci au service des finances et à son directeur pour le travail réalisé. Le budget, comme vous le savez, est un acte éminemment politique. Il est la ligne directrice, le cap fixé pour notre collectivité. Pour ne pas polluer le débat et éviter d'être trop technique pour le public et la presse, j'ai osé faire le choix cette année encore de vous raconter une histoire. Notre situation budgétaire me fait penser à un grand et beau navire, fleuron de sa compagnie, rapide, disposant des meilleures capacités techniques et envié par ses voisins. Il prend le large avec à sa tête un commandant qui avait décidé de prendre un peu de recul, mais qui finalement, par la force des choses, est toujours bon gré mal gré à la barre pour cet énième voyage de sa longue carrière. Le navire file droit. Manœuvré par un équipage efficace, courageux et volontaire mais à qui on demande sans cesse des efforts et des sacrifices. Il continue cependant de servir avec conscience professionnelle ses passagers. Il fonce à travers les vagues, certain de sa supériorité et de son insubmersibilité. Pourtant, quelques évènements récents auraient dû alerter son capitaine. Que nenni ! Certain de sa puissance, il continue sa route sans se poser de question. Le projet de budget que vous présentez est en fait un simple décalque de ceux des années précédentes. Rien ne change, le navire ne dévie pas. La pression fiscale est toujours aussi forte et sert essentiellement à financer cash des projets sujets à caution tel le pharaonique complexe cinématographique. Quel capitaine de bateau, quel entrepreneur renoncerait à emprunter à moins de 1% sur 10 ans pour investir et préférerait limiter le pouvoir d'achat de sa clientèle en augmentant ses prix ? Mais il est vrai que les cales sont pleines et les passagers très nombreux. Ils ont payé leur billet fort cher pour trouver un cadre de vie agréable et des services à la hauteur de la réputation du navire mais cela ne permet pas tout. Ce navire tente de remporter les prix décernés par des comités ne disposant d'aucune légitimité si ce n'est celle de leur auto-proclamation. Il en sera pourtant très fier et rentrera peut-être un jour au port satisfait de ses services. Pourquoi alors ne pas entendre les messages reçus informant d'un péril imminent ? Pourquoi alors ne pas réagir en changeant de cap et de vitesse immédiatement ? Les obstacles sont pourtant bien présents. La concertation à bord fait défaut : on n'écoute ni les matelots, ni les membres de l'équipage. Nous ne naviguons pas suffisamment en bonne intelligence avec nos voisins. Notre qualité de vie n'est pas insubmersible. Pourtant des équipements existent à bord mais on ne cesse*

de les réduire pour des questions de rentabilité. Quelques adaptations homéopathiques sont destinées à rassurer les éventuels inquiets : un peu de com dans le journal de bord, des vœux somptueux et quelques belles photos. Mais rien n'y fait. Son destin est scellé. Faute d'avoir tenu compte des avertissements, des souhaits et des nouvelles contraintes, notre navire risque bien de ne pas prendre le virage à temps et de s'abîmer irrémédiablement en mer. Souhaitons que notre Ville ne finisse pas comme cela. Elle mérite beaucoup mieux. Pensons aux passagers d'où qu'ils viennent et à l'équipage. Écoutons les messages et virons de bord. Notre Ville doit regarder les choses en face et se tourner vers l'avenir. Elle ne doit pas attendre mais comprendre et s'adapter pour anticiper. Je n'approuverai donc pas ce budget, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes Chers Collègues car il manque cruellement de vision et de stratégie face aux véritables enjeux de notre temps. Je vous remercie de votre attention».

➤ **Intervention de Monsieur BUISINE** : *«Je remercie les services pour leur souci de clarté dans leur présentation, clarté d'autant plus nécessaire que le projet de budget pour 2018 doit composer avec une incertitude importante. Le Gouvernement fera peser sur les collectivités locales une nouvelle économie de 13 milliards d'euros d'ici 2022. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, notre commune ne pourra pas bénéficier du contrat proposé par l'Etat aux collectivités locales. Ce contrat ayant pour objet de réduire l'endettement et de limiter à environ 1,2% la hausse des dépenses de fonctionnement aurait permis à notre commune de bénéficier d'une dotation d'investissement plus grande. Nous ne pourrions pas bénéficier cette année de ce bonus qui restera limité à 300 grandes collectivités dotées d'un budget de 60 millions d'euros de dépenses par an. C'est finalement une mauvaise nouvelle pour notre commune qui, compte tenu de son désendettement total et de ses dépenses contenues dans les 1,2%, aurait pu bénéficier de ce bonus. Il faudra finalement attendre 2019 pour que ce dispositif soit étendu à Marcq-en-Baroeul. Autre changement de programme, la suppression de la taxe d'habitation prise en charge par l'Etat en 2018. Il faudra suivre de près cette prise en charge car la taxe d'habitation représente 65% de nos recettes fiscales, soit 14,55 millions d'euros sur 22,4 millions au total. En principe, l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près. De plus, les recettes de la fiscalité locale continuent d'augmenter en raison de la progression des bases fiscales de 1% et de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux de plus de 100.000 euros pour atteindre 2,1 millions d'euros en 2018. La recette fiscale continue donc d'augmenter structurellement. Il en est de même des dotations de l'Etat. La baisse de la dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 1,8 millions d'euros en 2018 est compensée par d'autres dotations et participations. C'est le cas de la dotation de compensation de la taxe d'habitation et de la participation de la CAF qui augmentent en 2018. C'est pourquoi, côté recettes, notre commune s'en sort bien du point de vue des recettes fiscales, comme des dotations de participation. Vous avez donc logiquement prévu une nouvelle baisse des impôts dans ce budget en l'occurrence, c'est la baisse de 1% sur la taxe foncière sur le bâti et de 5% de la taxe foncière sur le foncier non bâti. Notre Groupe aurait préféré que vous poursuiviez une baisse de la taxe d'habitation. Comme nous l'avons indiqué dans les précédents budgets, la part de fiscalité locale pesant sur les locataires, c'est-à-dire sur les ménages jeunes et actifs, est trop lourde. Certes, vous me répondrez que la suppression de la taxe d'habitation va supprimer ce problème mais l'on sait bien que*

l'Etat cherchera à reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre. On imagine mal le Gouvernement réduire le déficit public par une hypothétique baisse des dépenses. Cela ne s'est jamais fait en France. Le Gouvernement va donc créer un ou plusieurs impôts en lien avec le local, nous dit-on. La taxe d'habitation va donc disparaître pour renaître sous une autre forme. Côté dépenses, le projet de budget 2018 attire l'attention quant à ses dépenses d'investissement. Il est vrai que notre commune avec 8,8 millions d'euros de dépenses n'a pas sacrifié l'investissement pour équilibrer ses comptes comme c'est le cas pour des villes voisines comme Lille. Ses dépenses d'investissement sont rendues possibles par un autofinancement de 4,5 millions d'euros dû à un endettement nul. Mais notre commune investit-elle bien ? Je reviendrai encore une fois sur Doumer puisque désormais l'estimation de cet équipement est de 7,8 millions d'euros. D'abord estimé à 5,6 millions d'euros puis à 7,5 on peut se demander combien coûtera réellement ce nouveau cinéma dont le prix gonfle avant même que les travaux n'aient commencé. Incorporé dans le budget annexe Hippodrome et activités diverses, le pôle Doumer va également générer des frais de fonctionnement que l'on ne peut pas encore aujourd'hui chiffrer. Là encore, le doute subsiste même si l'on nous promet le doublement de la fréquentation de ce cinéma. Cela ne cale pas avec la transformation de Doumer, anciennement un SPIC, Service Public à caractère industriel et commercial, en SPA, Service public Administratif. En effet, un SPIC doit en principe être financé pour l'essentiel par les usagers tandis qu'un SPA est principalement financé par des recettes fiscales ou des subventions. La question des frais de fonctionnement de cet équipement devrait donc se poser avec acuité après sa construction. Notre Groupe serait favorable à ce que les investissements soient plutôt fléchés vers des structures plus utiles comme les places en crèches qui sont encore en tension malgré leur augmentation. Comme vous le savez, toutes les demandes de pré-inscription en crèche ne peuvent être satisfaites, faute de place. Enfin, un dernier mot pour les dépenses de fonctionnement puisque les frais de personnel augmentent très structurellement en raison du glissement GVT. Pour contenir ces dépenses, il faudrait donc veiller à contenir les recrutements sans fermeture de sécurité où elles seront de plus en plus indispensables pour les années qui viennent. On peut donc s'interroger sur le recrutement de la moitié des emplois aidés de la Ville suite à l'extinction du dispositif. Le but est louable mais cela coûtera près de 300.000 euros. Comme ces nouveaux recrutements donneront lieu eux aussi à un glissement GVT, cela augmentera structurellement les frais de personnel. En conclusion, notre Groupe fait le constat d'une bonne santé financière de notre commune mais cette santé est menacée à long terme par les incertitudes pesant sur la fiscalité et par des choix contestables en termes d'investissements et de frais de personnel. Nous ne voterons donc pas en faveur de ce budget. Merci».

Monsieur le Maire : *«Je vous remercie de vos observations. Je voudrais dire quelques petites choses. D'abord à Monsieur DELEURY et à sa collègue, je voudrais vous remercier des propos que vous avez tenus dans la mesure où vous avez remercié les services qui font un travail important. Ils fournissent tous les éléments pour que nous puissions vraiment avoir des réunions constructives, pour ceux qui peuvent y assister. Je vous remercie de vos propos. Je rappelle aux uns et aux autres que vous avez parfois parlé de dispositions législatives nouvelles de la loi de finances qui ne concernent pas la Ville de Marcq-en-Baroeul et notamment l'augmentation de 1,20% des dépenses de fonctionnement puisque vous le savez, cela ne s'applique aujourd'hui*

qu'à 300 collectivités en France à peu près. Ceci étant, sur ces nouveaux ratios, nous, nous sommes déjà dans cette épure puisque nous sommes déjà à 1,20 ou 1,22% alors que ces critères ne nous concernent pas. Je voudrais dire aussi à Monsieur DELEURY qu'effectivement les droits de mutation qui ont augmenté de 27% témoignent d'une véritable attractivité de la Ville de Marcq-en-Baroeul, attractivité pour laquelle nous avons déjà reçu un certain nombre de récompenses. A ce sujet, je souligne que l'essentiel des personnes qui vendent leur immeuble, le vendent pour racheter dans la Ville de Marcq-en-Baroeul une autre habitation ; c'est quand même un critère qui me paraît tout à fait important qui démontre un véritable intérêt pour la Ville de Marcq-en-Baroeul. Vous avez aussi et je vous en remercie, signalé que les frais de dépenses de personnel n'augmenteront que de 1,5%. Des efforts extrêmement importants sont réalisés pour que nous restions dans une épure raisonnable dans notre budget. Vous avez vu que les frais de personnel, c'est plus de 25 millions d'euros. Mais nous sommes aussi vigilants à faire en sorte qu'il y ait une vraie attention à l'égard de chacun. Vous avez souligné quelques éléments notamment en matière culturelle. Vous avez précisé qu'il y avait une politique de grande qualité mais qui s'adressait également à chacun. Vous avez souligné le projet Démos sur lequel Sophie et Loïc pourront dire quelques mots s'ils le souhaitent ; c'est vraiment un très beau projet dans le quartier de la Briqueterie qui permet à des enfants de participer à une aventure musicale absolument formidable. Vous avez parlé de la transition énergétique. Je voudrais vraiment remercier Pierre VERLEY parce qu'il fait un travail, à mon avis, assez remarquable. Nous avons mis en place une politique significative en aidant à l'acquisition de 1000 vélos par une prime doublée à celle de la MEL, c'est beaucoup. Monsieur DELEURY, je voudrais juste vous dire qu'avec les 374.000 euros mis dans le budget, nous avons bien l'intention de poursuivre nos réflexions sur l'accessibilité de la Ville pour le vélo, mais également je souhaite, et nous sommes en train d'y travailler pour que nous puissions poursuivre notre politique d'aide à l'acquisition de vélos avec un plan plus fléché à l'égard du personnel municipal. Je crois qu'il faut vraiment que nous travaillions sur un plan à destination du personnel de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Je voudrais que cette année, après avoir fait cet effort tout à fait considérable l'année dernière, nous puissions le flécher davantage sur le personnel municipal ; cela fait partie de nos travaux. Vous avez eu globalement des propos constructifs et positifs sur le budget de la Ville et je vous en remercie.

Madame ROUSSEL, vous avez commencé votre propos par une discussion très macro-économique ou Macron-économique. Vous avez précisé en tout cas que nous étions un peu dans cette lignée. Je pense que nous sommes à l'opposé puisque je vous rappelle qu'effectivement, si la Ville de Marcq-en-Baroeul a zéro dette, ce n'est pas parce que la Ville de Marcq-en-Baroeul est une ville particulièrement riche mais parce nous avons fait le travail. Quand je suis devenu Maire en 2001, nous avions 23 millions d'euros de dettes. Aujourd'hui, nous avons zéro dette et des économies significatives. Si on met à part une réserve de prudence que nous devons avoir comme dans toutes les villes, notamment au regard des incertitudes, cela nous laisse quand même une marge de manœuvre très significative qui nous permet d'autofinancer nos projets. Je pense que c'est une vraie politique de gestion budgétaire qui a été menée.

Je rappelle juste une chose Madame : la situation des collectivités est à l'inverse de celle l'Etat puisque la dette de l'Etat est de 98% du PIB. Cette dette est de plus de deux mille deux cent milliards d'euros et je rappelle que le budget de l'Etat n'a pas besoin d'être voté en équilibre alors que nous, nos budgets doivent être votés en équilibre. On ne le rappelle pas assez : nous voyons systématiquement fleurir les annonces du Gouvernement en disant que les collectivités territoriales doivent faire des efforts. Les collectivités territoriales, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs ici présents, ne représentent en France que 9% de la dette publique. Vous voyez que les collectivités territoriales, toutes tendances confondues, investissent de manière considérable en faisant attention et en étant soucieuses de la bonne gestion des deniers publics ; je voulais le signaler.

Vous avez eu la gentillesse, Madame ROUSSEL, de signaler un dynamisme incontestable des investissements de la Ville de Marcq-en-Baroeul et que si nous pouvions voter chapitre par chapitre, vous seriez d'accord sur un certain nombre de choses.

Vous avez apporté des critiques notamment sur le logement. Vous le savez Madame ROUSSEL, le logement est une compétence de la MEL. Il faut regarder le budget de la MEL pour voir ce qui est prévu en matière de logements et ne pas faire comme s'il n'y avait rien dans ce domaine puisque nous travaillons beaucoup avec elle. J'aimerais tellement qu'un jour nous allions regarder les quelques exemples assez remarquables et remarquables que la Ville a fait et est en train de faire avec les bailleurs sociaux, notamment dans le Bourg avec la résidence Lézis qui est franchement une très grande réussite. C'est une opération de rénovation urbaine de très grande ampleur où nous avons fait des opérations-tiroirs pour que les gens puissent être relogés. Chacun a été reçu. Des discussions ont eu lieu avec chacun pour que cela se passe vraiment très bien et la qualité de ce qui s'y fait aujourd'hui est sans commune mesure avec ce qui existait auparavant. Excusez du peu, c'est beaucoup d'argent.

On ne parle pas non plus, pour reprendre un autre exemple, de la réhabilitation des maisons individuelles de la Briqueterie puisque le patrimoine, propriété soit de Logis Métropole, soit de Vilogia, a bénéficié ou bénéficie d'opérations importantes. C'est plus de 4 millions d'euros, 4 millions d'euros, mes amis, qui sont investis pour rénover les maisons individuelles de la Briqueterie. Et j'espère bien que l'opération que nous voulons lancer et que nous lançons en ce moment avec Vilogia portera ses fruits et apportera une amélioration importante de la vie de chacun : c'est un très grand et très beau dossier. Je pourrais en citer d'autres notamment dans le domaine de l'isolation où à chaque fois que nous avons pu participer, nous l'avons fait. Vous avez parlé de l'action sociale, le budget du CCAS est un budget totalement calibré pour les besoins qui peuvent être les siens et j'allais vous dire Madame qu'il y a au CCAS, je le dis parce qu'il faut le dire, une réserve financière largement suffisante pour financer toute action nouvelle qui nous serait présentée. Dans ce domaine vous avez dit une chose Madame ROUSSEL et c'est une critique quand même assez satisfaisante. Vous avez dit qu'à la limite on ne sait pas assez tout ce qui se fait, il faudrait compléter la communication. Je suis d'accord pour que nous communiquions encore plus mais c'est quand même bien la preuve qu'il y a beaucoup de choses qui se font. Moi je remercie le service et je remercie les membres du Conseil d'Administration du CCAS parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont positives. Vous avez parlé des jeunes. Madame ROUSSEL, nous nous rencontrons assez souvent parce que vous êtes une

élue que je respecte et qui est investie et présente sur le terrain comme beaucoup ici. Nous nous rencontrons notamment dans des clubs sportifs et ce que vous avez dit sur les licences et sur les fédérations, ce sont exactement les propos que j'ai eus lors de l'Assemblée Générale de la Renaissance Gymnastique. Je suis surpris de voir parfois les fédérations sportives lorsqu'elles demandent 40, 50 euros, parfois plus, pour une inscription à un club sportif. Je peux vous dire que Didier ELLART et moi, sommes quelquefois un peu surpris du train de vie quand même confortable des fédérations sportives. Je vais même vous dire un petit secret : si j'avais été encore parlementaire, j'aurais demandé à ce qu'il y ait une enquête parlementaire sur ce sujet et je suggère bien volontiers à un parlementaire de reprendre cette idée pour que l'on aille regarder ce qui se passe dans les fédérations sportives qui sont là en priorité pour aider les sportifs. Je pense qu'il y a là un vrai sujet sur lequel je suis d'accord avec vous. Il faut que nous y travaillions ; vous avez lancé des pistes à regarder. Quant aux classes de découverte, jamais un enfant de la Ville de Marcq-en-Baroeul n'a pas pu partir en classe de découverte parce qu'il y aurait eu un problème : à chaque fois, que ce soit par les aides de la Ville ou par le CCAS, il y a systématiquement une étude attentive et forcément discrète par respect pour les familles qui est réalisée. Vous avez parlé des structures des maisons de jeunesse. Je vous remercie aussi pour l'objectivité de vos propos parce qu'effectivement les maisons de jeunesse de la Ville de Marcq-en-Baroeul font preuve d'un vrai dynamisme. Il y a aujourd'hui une répartition plutôt thématique que ce soit, la danse, la musique, etc... Et c'est vrai, vous le savez, je vous en ai parlé, nous travaillons en ce moment à une nouvelle implantation pour la maison de jeunesse du Pont. Je vous l'ai dit : nous avons des pistes foncières. Il faut commencer par le commencement. J'espère que dans quelques mois, j'aurai sur ce sujet, une bonne nouvelle. En tout cas, c'est un sujet qui nous occupe et je pense que nous sommes nombreux ici autour de la table à partager la même envie. En ce qui concerne l'accueil dans les cimetières, vous me permettrez d'abord de dire un très grand merci à Jean-Louis MUNCH qui est un garçon formidable, qui a pris ce dossier à bras le corps, qui s'est investi à titre personnel en tant qu'élu, si je puis m'exprimer de cette manière, pour faire en sorte que nos cimetières soient embellis. Il y a eu un travail très important qui a été fait. Il reste des choses à faire notamment par rapport à l'incident qui a eu lieu récemment. A ce sujet, j'ai tout de suite réagi. J'ai pris position et nous sommes en train d'y travailler et aucune famille qui viendrait nous dire qu'elle cherche un lieu pour faire une cérémonie civile ne sera jamais mise à l'écart d'une solution. Nous avons des salles dans la ville qui peuvent être utilisées. Il faut encore qu'on nous le dise et nous travaillons sur toutes les solutions les plus respectueuses qui puissent être pour apporter des réponses aux enterrements civils qui effectivement se développent aujourd'hui. S'il y a une demande dans ce domaine, la Ville trouvera toujours une solution et nous y travaillons.

Monsieur TONNEL, vous avez utilisé la métaphore du bateau mais sans être désagréable, je voudrais vous dire deux choses. J'ai l'impression premièrement que vous êtes singulièrement resté, vous, en cale sèche puisque vous avez raconté une histoire, mais vous n'avez fait aucune observation sur le budget de la Ville, rien. Je pense que comme vous n'aviez rien à dire, vous avez raconté une histoire qui était un peu dans l'attaque personnelle. Peu importe, c'est votre façon de vous comporter. Il n'y a pas eu une observation de votre part sur un élément du budget de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Rien ! Zéro ! Voilà, vous avez dit que nous n'étions pas très bons

en matière de gestion. Je ne suis pas persuadé que vous soyez le plus autorisé à nous donner des conseils en matière de gestion mais ça, c'est un autre problème. En tout cas très franchement, moi je n'ai pas d'observation à faire sur ce que vous avez dit puisqu'il n'y a eu aucune remarque. Rien, pas une seule remarque.

Monsieur BUISINE je vous remercie de vos propos parce que vous avez fait référence aussi au 1,20% qui ne s'applique pas à la Ville de Marcq-en-Baroeul mais que nous respectons avec les autres critères. Vous avez, me semble-t-il, dit surtout du bien de notre gestion en apportant votre propre musique que je respecte, si je peux m'exprimer de cette manière et ce qui n'est pas péjoratif de ma part. Vous avez notamment parlé des crèches. Je vous rappelle qu'il y a 1110 places de crèches tous modes de garde confondus dans la Ville de Marcq-en-Baroeul ce qui est vraiment très important et qu'il y a encore d'autres projets en cours puisque nous avons ce projet d'une crèche supplémentaire de 35 places dans le quartier du Buisson/May-Four/Pellevoisin.

Nous avons été quand même un sérieux soutien au centre social et culturel de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour ce beau projet de solidarité également qui a été mis en place puisque la Ville de Marcq-en-Baroeul est sans doute aujourd'hui, le deuxième financeur du centre social et culturel de la Ville de Marcq-en-Baroeul, le premier devant être la CAF. Nous avons apporté une aide tout à fait particulière sur ce nouveau projet. Nous faisons beaucoup d'efforts aussi dans ce domaine pour apporter toutes les réponses utiles. Vous avez aussi parlé des contrats aidés. Vous avez pu remarquer à quel point nous essayons de trouver une solution à ce qui n'était que des contrats à durée déterminée et nous essayons d'apporter des solutions autant que nous pouvons le faire. Je vous remercie en tout cas de ce débat constructif et je pense que, si vous le voulez bien, sauf si mes collègues avaient une observation à faire sur tel ou tel aspect de leur délégation, que nous passions au vote de ce budget».

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Contre = 4 (NI/FN/PC)

La délibération 2018_02_0003 DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2018_02_0004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES (HAD) 2018**

Comme, il n'y a pas eu de demandes de paroles. Nous pouvons voter.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Contre = 4 (NI/FN/PC)

La délibération 2018_02_0004 DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2018_02_0005 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE**

Est-ce qu'il y a des observations sur les taux que nous proposons ? La taxe d'habitation restera au taux de 27,46% et pour cause puisque l'Etat va compenser l'existant, nous a-t-il dit, en espérant que ce soit vrai. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passera de 14,95 à 14,80 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties passera de 20,40% à 19,38%.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/PS-Verts/PC)

Contre = 3 (NI/FN)

La délibération 2018_02_0005 DEL est adoptée à la majorité absolue

--- oOo ---

TROISIÈME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
Monsieur le Maire		
2018_02_0001 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2016		25
2018_02_0002 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES - MODIFICATION		
<u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE</u> Pascal LHERBIER		
2018_02_0003 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE 2018	Monsieur le Maire, Pascal LHERBIER, Denis TONNEL, Marc DELEURY, Julien BUISINE, Martine ROUSSEL-VANHEE	4 à 22
2018_02_0004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES (HAD) 2018		22
2018_02_0005 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE		23

<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE		
2018_02_0006 : CHEMIN DU CHÂTEAU D'EAU - RÉTROCESSION DE PARCELLE	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Denis TONNEL	25-26
2018_02_0007 : ACQUISITION D'IMMEUBLES APPARTENANT A LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE - ANGLE RUES NATIONALE ET MONTGOLFIER	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Denis TONNEL, Martine ROUSSEL- VANHEE,	26-28
2018_02_0008 : HIPPODROME - OCCUPATION POUR LA PARTIE RESTAURANT ET BRASSERIE - RECTIFICATION D'ERREUR MATÉRIELLE		
<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN		
2018_02_0009 : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES - ALLOCATION POUR ENFANTS HANDICAPES	Monsieur Le Maire, Alain CHASTAN, Odile VIDAL-SAGNIER	28-29
2018_02_0010 : PRESTATIONS DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DES AGENTS DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARCEUL		
<u>ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES</u> Françoise EULRY-HENNEBELLE		
2018_02_0011 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE EN SOUTIEN A L'ANIMATION DE L'EHPAD LES MAISONS BLEUES RÉSIDENCE DE ROSE-MAY	Monsieur le Maire, Françoise EULRY- HENNEBELLE, Martine ROUSSEL- VANHEE	29-30
<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u> Pierre VERLEY		
2018_02_0012 : ADHÉSION AU RÉSEAU ALLIANCES	Monsieur le Maire, Pierre VERLEY, Odile VIDAL-SAGNIER	30-31
<u>ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES</u> Jean-Louis MUNCH		
2018_02_0013 : RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2017	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Joëlle LONGUEVAL, Jean-Louis MUNCH, Denis TONNEL	31-33

<u>POLITIQUE DE LA VILLE, DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE, DES AFFAIRES MILITAIRES ET DU PROTOCOLE</u>		
Loïc CATHELAIN		
2018_02_0014 : PROJET DÉMOS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL POUR L'ANNÉE 2018	Loïc CATHELAIN, Martine ROUSSEL-VANHEE	33
<u>DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE ET DE L'EMPLOI</u>		
Nicolas PAPIACHVILI		
2018_02_0015 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'UNION COMMERCIALE ENSEIGNES DE MARCQ	Monsieur le Maire, Pierre VERLEY, Nicolas PAPIACHVILI, Martine ROUSSEL-VANHEE	33-35

- **2018_02_0001 : MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire : *«Sur cette délibération, il n'y a pas eu de demandes de prise de parole sur le rapport d'activités 2016 de la MEL. Je voudrais juste dire un petit mot sur ce point parce que c'est quand toujours très intéressant de le souligner et c'est une réponse notamment à Madame ROUSSEL. Dans le rapport d'activités qui nous est présenté, vous pourrez constater qu'en ce qui concerne «l'habitat, le logement et la Politique de la Ville», l'investissement de la MEL est de 55,38 millions d'euros. Il faut remettre chacun devant les missions et les compétences qui sont les siennes. L'investissement est de 55,38 millions ; il y a 2163 logements aidés qui ont été construits, 1150 réhabilitations qui ont été subventionnées par la MEL ainsi que 800 projets de rénovation de l'habitat privé notamment avec les primes de l'ANAH. Vous voyez, c'est intéressant en tout cas de le lire. Je voulais juste faire cette observation parce que c'est tout à fait significatif. Vous pourrez remarquer notamment que sur le volet économique, l'investissement est de 30,97 millions, c'est-à-dire 31 millions à comparer aux 55 millions du volet «habitat, logements, Politique de la Ville». Il y a plus d'investissements apparemment sur le logement que sur le développement économique même si c'est bien sûr tout à fait significatif, 30 millions d'euros. Ce sont quand même des sommes considérables. Pas d'observation sur ce rapport ? Nous pouvons en prendre acte puisqu'il n'y a pas de vote».*

- **2018_02_0006 : CHEMIN DU CHÂTEAU D'EAU - RÉTROCESSION DE PARCELLE**

➤ **Intervention de Françoise GOUBE :** *«Il s'agit simplement d'une régularisation foncière. La Ville avait vendu une parcelle de terrain dans le quartier Croisé/Rouges-Barres. Il avait été prévu dès le départ dans l'acte que quand les travaux de construction seraient terminés, une partie du terrain nous reviendrait. Aujourd'hui, les travaux sont terminés. Il y a eu une conformité des travaux qui a été délivrée et donc nous récupérons une partie du terrain sachant que cela ne coûtera rien à la Ville*

puisque les frais de transfert sont supportés par la personne à qui nous avons vendu. C'est un terrain que nous récupérons et sur lequel il n'y aura strictement aucun travail à faire puisque c'est la parcelle de terrain qui encercle l'espace Croisé/Rouges-Barres.

► **Intervention de Denis TONNEL** : *« Cette délibération prévoit la rétrocession à la Ville du terrain cadastré BM624 situé dans le quartier des Rouges-Barres et sur lequel est située la salle d'activités dite salle Croisé/Rouges-Barres. Le promoteur rétrocède à la Ville ce terrain après en avoir utilisé les droits à construire si j'ai bien compris. En effet, sans adjoindre à son projet la surface de ce terrain contigu à ses propres parcelles, l'immeuble sorti de terre actuellement n'aurait jamais pu exister du moins dans sa configuration actuelle. Cette méthode se pratique de plus en plus souvent dans la Ville et même s'il s'agit d'une opération très rentable pour la commune, nous tenons à la dénoncer. Nous connaissons en effet plusieurs cas privés sur notre territoire où la revente des parcelles mitoyennes suite à un projet immobilier est réalisée après la construction d'un ou de plusieurs immeubles. Cette fois, il s'agit d'un projet où la Ville est impliquée et nous ne pouvons que déplorer l'image que cela donne au promoteur. Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie ».*

Monsieur le Maire : *« Cela fait partie de vos habitudes, Monsieur TONNEL, d'essayer d'instiller des doutes ou autres. C'est une récupération de parcelle et je ne vois pas très bien quel est le problème qui peut se poser d'autant plus que sur ce terrain, il y a eu des opérations immobilières que vous avez votées d'ailleurs à l'époque entre nous soit dit, en 2010 et en 2012. Vous savez pertinemment comment les dossiers d'urbanisme sont montés et la rigueur avec laquelle la Ville de Marcq-en-Baroeul gère ce type de dossier. Mais je vous parlerai, si vous le voulez un jour, de la rigueur en matière de permis de construire. Je suis à votre disposition pour en parler quand vous voulez où vous voulez pour vous donner quelques exemples. Je souligne que Marie CANTINEAU a toute ma confiance et mon respect parce que je sais à quel point gérer l'urbanisme n'est pas toujours simple, pour ce dossier comme pour les autres. Je vous propose que nous puissions voter cette délibération ».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/PS-Verts/FN/PC)

Contre = 1 (NI)

La délibération 2018_02_0006 DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2018_02_0007 : ACQUISITION D'IMMEUBLES APPARTENANT A LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE - ANGLE RUES NATIONALE ET MONTGOLFIER**

► **Intervention de Françoise GOUBE** : *« Cela fait un certain temps que nous parlons du site Doolaeghe et des immeubles à l'angle de la rue Nationale et de la rue Montgolfier. Le site Doolaeghe est composé de bâtiments industriels mais lorsque nous parlons du site Doolaeghe, nous intégrons les maisons qui sont construites au bord de la rue Montgolfier. Il a toujours été prévu que la MEL qui avait acheté le*

terrain nous le revende. C'est fait. Nous allons acquérir, si vous en êtes d'accord, ce terrain plus un certain nombre de maisons qui sont actuellement propriété de la MEL. Il y a eu une première délibération qui a autorisé la Ville à acheter pour un montant d'un peu plus d'un million d'euros. Là, nous avons, à la suite d'un certain nombre de discussions avec la MEL, obtenu une réduction du prix qui est désormais de 760.000 euros et non plus d'un million». Il y a eu une erreur de plume dans la délibération où il avait été annoncé le prix de 750.000 euros. Mais le prix d'achat sera de 760.309,60 pour être précis. Il y a donc une légère différence due à une erreur de plume de la MEL».

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL :** *«Je ne m'opposerai pas à l'achat par la Ville des parcelles situées à l'angle des rues Nationale et Montgolfier et de la friche Doolaeghe. Je souhaiterais savoir si une étude préalable a été menée. Nous en avons discuté en commission mais je voudrais revenir dessus ce soir pour évaluer le coût de la remise en état après démolition du site, coût qui s'ajoutera aux 750.000 euros prévus, et qui risque d'être élevé en raison du désamiantage et de la dépollution. Ne va-t-on pas être au-delà des 1.025.000 euros prévus initialement ? D'autre part, aurons-nous sur ce terrain, une fois de plus, une vaste opération immobilière, comme pour le «Cœur du Bourg» profitant très peu aux logements à loyers modérés, et pour beaucoup à certains promoteurs ? Vous y faisiez allusion au Conseil municipal de janvier 2017, Monsieur le Maire, alors que j'intervenais à propos de la maîtrise du foncier par la Ville, foncier sur lequel se trouvent les établissements Decaux et La Malterie. Je vous remercie».*

Monsieur le Maire remercie Martine ROUSSEL et passe la parole à Denis TONNEL :

➤ **Intervention de Denis TONNEL :** *«C'était la même délibération, enfin la même intervention pour saluer dans un premier temps l'action de Françoise GOUBE parce que j'ai vu en commission que c'était une belle négociation vis-à-vis de la MEL et effectivement pour demander quel est le futur projet sur ce site qui est quand même relativement important à l'entrée de notre ville. Je vous remercie».*

Monsieur le Maire : *«Sur ce projet, je suis très content effectivement que nous ayons pu aujourd'hui mener à bien cette négociation avec la MEL au prix de 760.000 euros qui tient compte bien sûr du fait que la démolition et la dépollution seront à notre charge. Nous allons travailler sur ce dossier en regardant d'ailleurs s'il n'y a pas des concours financiers qui puissent également être apportés à la Ville. C'est une ancienne usine : il y a peut-être des concours financiers du FEDER ou autres et il y aura un peu d'ingénierie financière pour voir d'abord comment nous pourrions régler le problème de la démolition. En tout cas c'est un acte très fort aujourd'hui que nous posons puisque c'est une friche à l'entrée de notre ville et il nous reste aujourd'hui juste deux immeubles à acheter. Nous sommes ouverts à une discussion amiable pour pouvoir en terminer avec les acquisitions que nous avons prévues. En ce qui concerne les études, je sais que la MEL a fait des études sur la dépollution et qu'elle nous les remettra. Je suppose qu'elle le fera ou qu'elle nous les a déjà remises. Elles seront sans doute annexées à l'acte. Tout ça, ce sont autant d'éléments et d'études que nous n'aurons pas normalement à refaire. A ma connaissance d'ailleurs, je ne suis pas*

persuadé qu'il y ait beaucoup de désamiantage à faire. Apparemment, il n'y a pas de désamiantage, sous réserve de vérification. Après c'est une opération de démolition et c'est un vrai travail. Aujourd'hui, nous n'avons pas arrêté un programme précis mais ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait sur ce site une mixité fonctionnelle, j'allais dire, qui puisse lier à la fois de l'habitat avec la mixité qui sied aujourd'hui à tous projets de par la loi et d'autres équipements. Nous souhaitons également que nous puissions réfléchir ensemble et doter ce quartier d'un nouvel équipement sportif digne de ce nom pour un quartier en totale mutation, le quartier le plus jeune de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Sous réserve du travail qui reste à faire, si nous avons un programme à mettre en place, c'est celui d'une mixité fonctionnelle entre habitat et un bel équipement digne de ce nom qui réponde au dynamisme sportif de ce quartier, et donc, c'est en ce sens que nous allons orienter nos réflexions. Quand le moment sera venu, nous en parlerons en commission pour que nous puissions revenir ensemble devant le Conseil Municipal et donc s'engager dans cette belle aventure pour le quartier. Je vous propose, si vous le voulez bien, que nous votions».

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majo/Nl/PS-Verts/PC)

Abstention = 2 (FN)

La délibération 2018_02_0007 DEL est adoptée à la majorité absolue

• **2018_02_0009 : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES - ALLOCATION POUR ENFANTS HANDICAPES**

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN** : *«En fin d'année dernière, lors du dernier Conseil municipal, je vous ai proposé une délibération concernant la revalorisation des taux d'un certain nombre de prestations sociales. Aujourd'hui, la collectivité qui a toujours eu un regard particulier envers le handicap, vous propose de prendre en compte la situation du handicap de l'enfant au titre des prestations sociales. Chaque agent qui pourra attester d'un enfant handicapé de moins de 20 ans avec un handicap évalué à 50% pourra percevoir une allocation de 159,24 euros par mois. C'est cette délibération que nous souhaitons proposer».*

➤ **Intervention d'Odile VIDAL-SAGNIER** : *«Nous saluons cette proposition concernant la prise en compte du handicap au-delà du 18^{ième} anniversaire pour les agents de notre collectivité qui ont un enfant handicapé ou infirme. Ces familles ont davantage de dépenses et de démarches à effectuer que les autres. On peut d'ailleurs relever que certaines structures publiques dispensent une aide jusqu'au 25^{ième} anniversaire tenant compte ainsi des études supérieures éventuelles que pourraient mener certains de ces enfants. Je vous remercie de votre attention».*

Monsieur le Maire remercie Madame VIDAL-SAGNIER. *«Chacun connaît l'attention que vous portez tout particulièrement à ce type de sujet. Je vous remercie de vos observations».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_0009 DEL est adoptée à l'unanimité

- **2018_02_0011 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE EN SOUTIEN A L'ANIMATION DE L'EHPAD LES MAISONS BLEUES RÉSIDENCE DE ROSE-MAY**

➤ **Intervention de Françoise EULRY-HENNEBELLE** : *«Il s'agit de donner une subvention à la résidence La Rose-May pour l'achat d'une borne musicale. Elle s'appelle la borne Mélo. La musique étant de plus en plus un axe central dans les animations en résidence, cette borne Mélo aura pour fonction, la musique plaisir, la musique simulation et jeux et la musique à visée thérapeutique. Le coût de cette borne est de 4.000 euros et la subvention demandée est de 1123 euros».*

Monsieur le Maire remercie Françoise EULRY-HENNEBELLE. *«C'est aussi le fruit de toutes ces rencontres que nous avons dans les établissements publics ou les maisons de retraite qu'elles soient publiques ou privées qui font qu'il y a des demandes parfois qui nous arrivent relatives à l'animation de ces maisons de retraite. C'est tellement important de vivre ensemble».*

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL** : *«Il est évident que j'approuve le versement d'une subvention en soutien à l'animation de la résidence Rose May. Je suis pleinement d'accord avec les objectifs recherchés pour lutter contre la solitude des personnes âgées et améliorer leur environnement social et culturel. Cet établissement mérite attention autant que d'autres. En connaissant le fonctionnement, je sais que la situation y est particulièrement difficile tant pour les résidents que pour les personnels contraints d'assumer de multiples tâches. C'est pourquoi j'en profite ici pour réaffirmer ma solidarité avec les revendications en personnels, en moyens et en formation des agents de nos EHPAD, comme avec ceux qui s'occupent des seniors quotidiennement, soit chez eux, soit en structures d'accueil. Je sais que ce soutien est partagé par tous ici. Merci».*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame ROUSSEL de rappeler toute l'attention que nous devons avoir à l'égard des personnels qui travaillent dans nos EHPAD, dans nos maisons de retraite pour utiliser un terme plus générique. La Ville participe à des financements très importants dans les établissements publics qui sont sous son autorité, vous le savez. Mais au-delà de l'investissement, il y a la vie quotidienne et le personnel en France aujourd'hui ; la presse s'en est faite écho à la suite des grèves nationales qui ont eu lieu la semaine dernière et se plaint de son sort. Je voudrais dire à tous ces personnels notre admiration et notre solidarité dans la situation qui est la leur aujourd'hui. Nous sommes bien d'accord là-dessus et je crois que c'est important de pouvoir le préciser ; ils ont notre soutien unanime. Je pense qu'à Rose-May, Madame ROUSSEL, nous avons vraiment une très bonne équipe en ce moment et ça se passe bien. Nous pourrions en reparler si vous le voulez, mais très franchement, je crois qu'il y a une directrice qui a un beau projet d'établissement et, pour y aller à*

intervalles assez réguliers, ça s'est considérablement amélioré en dépit de la charge de travail que cela représente. A partir d'une délibération de 1123 euros, nous abordons un sujet important. Merci à vous Madame.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_0011 DEL est adoptée à l'unanimité

• **2018_02_0012 : ADHÉSION AU RÉSEAU ALLIANCES**

➤ **Intervention de Pierre VERLEY** : *«Nous avons adhéré de longues années au réseau Alliances sur les thématiques du développement durable puisque le réseau Alliances est une association qui sert les entreprises et les collectivités du secteur. Nous avons arrêté de subventionner l'association il y a quelques années puisque nous avons beaucoup d'informations. Le succès du plan vélo de l'année dernière nous a incités à nous poser de nouvelles questions que nous maîtrisons un peu moins autour de la mobilité. Nous avons donc trouvé pertinent que le réseau Alliances, du moins l'association Alliances, puisse nous accompagner également sur les questions de mobilité puisque ce sont des experts sur la mobilité durable. Ils accompagnent énormément d'entreprises et de collectivités. Ils ont un grand savoir-faire sur cette thématique dans l'accompagnement des usagers et du personnel municipal et c'est pour cela que je propose à vos votes l'adhésion pour cette année au réseau Alliances qui a une riche compétence et ressource sur la thématique de la mobilité douce».*

➤ **Intervention d'Odile VIDAL-SAGNIER** : *«Nous saluons l'initiative louable d'aller plus loin dans les économies d'énergie et la prise en compte du développement durable : attention à ne pas tomber dans le piège du brainstorming sans résultat. Il faudra par exemple mesurer le retour sur investissement sur une année, c'est-à-dire quels résultats au regard des heures passées à des réunions d'échanges ou de travail. Merci de votre attention».*

Pierre VERLEY : *«Madame VIDAL-SAGNIER, soyez complètement rassurée. Le réseau Alliances là-dessus a une grande habitude. C'est vraiment une ressource à laquelle nous aurons accès. Il y en a plusieurs autour de la table qu'ils l'ont utilisée au titre de leurs activités professionnelles. Ils pourraient en parler aussi bien que moi. C'est une structure que je connais très bien à titre professionnel également. Ils n'ont pas pour habitude de faire des réunions interminables. Vous pouvez être rassurée».*

Monsieur le Maire : *«En tout cas, pourquoi ne pas échanger ensemble si vous avez des choses à nous dire pour que nous améliorons encore notre partenariat ? Aucun problème pour que vous rencontriez Pierre sur une thématique que vous partagez sans aucun doute. Merci à vous».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_0012 DEL est adoptée à l'unanimité

• **2018_02_0013 : RÉCAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017**

➤ **Intervention de Denis TONNEL** : *«Juste quelques points. J'avais préparé une prise de parole assez longue mais pour une fois, on sera peut-être chez nous pas trop tard. Un petit regret que j'ai exposé en commission concernant la première démarche de mutualisation conclue avec La Madeleine. Je trouve dommage qu'elle n'ait pas abouti et bien sûr on appelle de nos vœux d'autres mutualisations avec d'autres communes mitoyennes ou pas pour lancer des marchés de manière commune. Deuxième chose, je me suis étonné en commission, et là peut-être que Madame LONGUEVAL va pouvoir me répondre, concernant la reconduction du marché de la société DUPONT. On a eu plusieurs échos défavorables de cette société, plusieurs échos très négatifs même sur la société DUPONT. Or, j'ai appris récemment que l'on allait reconduire cette société. Est-ce que tous les problèmes sont réglés ? Est-ce que les problèmes que la société DUPONT a rencontrés sont réglés. Merci».*

➤ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL** : *«Moi, j'aimerais savoir le type de problème parce que nous n'entendons pas la même chose. Pouvez-vous préciser le type de problème que l'on vous a soumis et auquel cas je pourrais mieux vous répondre ?*

Denis TONNEL : *«En commission, on en a discuté et on m'a même confirmé que plusieurs recommandés étaient partis de la Ville de Marcq et qui avaient été envoyés à la société DUPONT parce qu'effectivement, il y avait des problématiques importantes. Je ne peux pas assister, vous le savez, à la commission Enseignement ; c'est toujours le vendredi à 9h00 et malheureusement en pleine journée, c'est difficile pour moi de venir. Mais je suis prêt à vous rencontrer et vous exposer les échos que j'ai eus, avec plaisir».*

Joëlle LONGUEVAL : *«Vous avez juste un tout petit peu de retard parce que les recommandés c'était lors du premier marché, c'est-à-dire, il y a quatre ans et depuis, il n'y a plus de lettre recommandée. Ça se passe très bien et nous avons obtenu satisfaction. Quant à la commission d'appel d'offres, je n'y siége pas justement pour ne pas l'influencer. Le choix a été fait à l'unanimité et nous avons une entière satisfaction : DUPONT participe aux fruits à la récréation ; il participe à l'animation pendant la pause méridienne. Là, je suis désolée, mais l'info est un peu vieille de quatre ans».*

➤ **Intervention de Jean-Louis MUNCH** : *«Par rapport aux recommandés, il nous arrive de faire régulièrement des recommandés à des entreprises qui ne tiennent pas des engagements qui sont de l'ordre du fonctionnement. Quand nous envoyons des recommandés, c'est simplement pour mettre en garde l'entreprise de tenir ses*

engagements mais cela ne remet pas en cause la qualité de la prestation. Ce sont souvent des problèmes de retard, de fonctionnement et à chaque fois, les entreprises nous répondent ce qui permet de maintenir le marché».

Monsieur le Maire remercie Jean-Louis MUNCH pour cette précision. *«Je serais complet en vous disant que contrairement à ce que vous a indiqué Monsieur TONNEL, nous avons fait un marché commun avec la ville de La Madeleine notamment sur les achats relatifs à la voirie pour du matériel de voirie afin d'obtenir le meilleur prix possible. Avec la ville de Mons, nous avons une convention commune sur DEMOS et à chaque fois que nous pouvons travailler avec la MEL, puisqu'aujourd'hui il y a un schéma métropolitain de mutualisation mis en place, nous le faisons. Donc, nous travaillons en très bonne intelligence avec les autres communes et ça fait partie d'ailleurs de ma délégation d'aller dans les communes pour prêcher la bonne parole et donc le schéma de mutualisation est quelque chose qui existe entre les communes. Il n'y a pas de problème».*

Denis TONNEL : *«Je m'excuse mais en commission on nous a affirmé que la démarche de mutualisation avec La Madeleine n'a pas fonctionné et que finalement les achats de balayeuses n'ont pas pu se faire en commun. C'est pour cela que j'interviens».*

Monsieur le Maire : *«des achats relatifs à la voirie ».*

Françoise GOUBE : *«S'agissant de matériels pour la voirie, je pense qu'il y a eu une confusion, une mauvaise interprétation. Ce n'est pas le marché qui n'a pas fonctionné. Jean-Louis MUNCH qui est président de la commission d'appel d'offres a bien expliqué que nous avons eu une commission commune avec La Madeleine qui s'était très bien déroulée. Mais ce que vous avez mal compris, me semble-t-il, c'est que la ville de La Madeleine et nous-mêmes souhaitions acheter une balayeuse. Nous avons trouvé, dans ce cas précis, que l'achat d'une balayeuse n'était pas concluant pour un matériel identique. Il ne s'agissait cependant pas de remettre en cause le fonctionnement de la commission d'appel d'offres commune. Nous nous sommes rendu compte que nous avons besoin d'une balayeuse d'une taille plus importante que celle dont avait besoin La Madeleine et que du coup, nous ne pouvions pas avoir le même fournisseur parce que selon la taille, ce n'est pas nécessairement le même fournisseur. Nous n'avons pas pu passer par le même fournisseur dans ce cas précis mais nous n'avons absolument pas remis en cause le principe de la commission d'appel d'offres commune et là, je peux laisser la parole à Jean-Louis MUNCH qui va expliquer que ça c'était très bien passé».*

Monsieur le Maire : *«Donc à chaque fois que nous pouvons le faire, nous le faisons et puis si dans la discussion fructueuse que nous avons avec nos communes voisines, nous nous apercevons que c'est mieux de le faire ensemble ou que chacun doit le faire de son côté, nous nous adaptons. Nous avons des discussions, des rencontres. Nos directeurs se voient, se rencontrent et quand nous pouvons mutualiser, nous le faisons. Merci à vous».*

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

- **2018_02_0014 : PROJET DÉMOS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL POUR L'ANNÉE 2018**

➤ **Intervention de Loïc CATHELAIN** : *«Le projet Démos est un projet magnifique. Il permet à des jeunes enfants de 5 à 12 ans qui n'auraient certainement pas accès à la culture d'y avoir accès. D'ailleurs je tiens à ce propos à saluer les propos de Marc DELEURY sur la Culture. A Marcq-en-Baroeul, c'est un projet qui s'inscrit dans la Politique de la Ville. Je tiens à saluer ma collègue Sophie ROCHER qui a initié cela en début d'année 2017. C'est un projet d'une durée de trois ans qui permet à ces enfants d'apprendre à jouer d'un instrument de musique classique avec l'Orchestre National de Lille. C'est vraiment un programme de qualité qui est porté par la Métropole Européenne de Lille et Marcq-en-Baroeul fait partie des neuf villes qui ont choisi d'y participer. La délibération que je vous propose, c'est de verser une subvention au centre social parce qu'il faut imaginer que pour les parents et pour les enfants, cela demande un accompagnement assez important. Donc le centre social les accompagne et la Ville verse cette subvention pour que le centre social puisse faire le suivi. Ces cinq enfants sont issus du quartier de la Briqueterie puisque c'est un projet Politique de la Ville».*

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL** : *«Bien évidemment, je voterai pour le versement de cette subvention au centre social et culturel pour le projet Démos. La Ville fait beaucoup pour cette structure et je le reconnais, vous venez de le dire. Elle le peut car ses moyens le lui permettent et c'est aussi son rôle. Mais ce que je déplore c'est que le Département, lui, prenne prétexte de la dette, dont l'Etat fut plus que largement responsable, pour diminuer sa participation à l'action sociale dont il a pourtant la charge. Elle était justifiée par des dépenses sociales assumées pleinement. Là aussi, je salue le rôle des bénévoles et du personnel du centre social et culturel. Je vous remercie».*

Monsieur le Maire remercie Martine ROUSSEL. *Nous, nous essayons de faire tout ce que nous pouvons pour les aider et nous avons un magnifique partenariat de grande qualité avec le président du centre social et un directeur particulièrement dynamique et humain.*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_0014 DEL est adoptée à l'unanimité

- **2018_02_0015 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'UNION COMMERCIALE ENSEIGNES DE MARCQ**

➤ **Intervention de Nicolas PAPIACHVILI** : *«Vous connaissez tous l'implication et le dynamisme de l'association «Enseignes de Marcq» qui compte aujourd'hui 200 adhérents, 200 commerçants et artisans. Chaque année, cette association édite un guide qui répertorie les coordonnées de ses 200 adhérents et qui le distribue dans les*

20.000 foyers marcquois. Habituellement, cette distribution se faisait concomitamment avec la distribution d'Images de Marcq. Cette année, il a été décidé que seul serait fait la distribution d'Images de Marcq et nous, nous souhaitons prendre en charge le coût de cette distribution pour l'association «Enseignes de Marcq». Ce coût représente donc la subvention de 2.300 euros qui vous est proposé d'accorder à titre exceptionnel à cette association».

► **Intervention de Martine ROUSSEL** : «Je n'avais pas l'intention d'intervenir à propos de la subvention exceptionnelle concernant la distribution du guide «Enseignes de Marcq».

Je reconnais la charge des commerçants et artisans et leur faible disponibilité. Mais la subvention accordée de 24.500 euros devrait en permettre la prise en compte sinon, toutes les associations qui recourent au bénévolat pourraient être fondées à exiger pareille faveur.

Je viens d'apprendre, c'est une autre chose, et cela m'étonne grandement, que la carte «Marcq Shopping», lancée à grand bruit il n'y a pas si longtemps, est supprimée alors que les commerçants et artisans avaient investi pour son fonctionnement.

Ils sont contraints à nouveau d'investir dans de nouvelles cartes qui leur seront personnelles et à charge. Au moment où la Ville préconise une carte unique pour tous ses services, je trouve que c'est dommage et que la subvention exceptionnelle, objet de cette délibération, aurait pu tout aussi bien servir à la relance de cette carte unique car je suis pleinement d'accord pour aider au maximum tous les commerçants et artisans de notre ville. Je m'abstiendrai donc. Merci».

Monsieur le Maire remercie Martine ROUSSEL. «Je vais demander à Pierre VERLEY de nous répondre sur la carte Marcq Shopping et puis après je ferai quelques petites observations».

► **Intervention de Pierre VERLEY** : «Je me permettrai de commenter techniquement la chose mais je ne vois pas ce qui serait bloquant à ce que les commerçants puissent écrire sur une des portions disponibles de la carte Plus de Marcq c'est-à-dire la carte unique sur Marcq-en Baroeul. Il faut que je valide cela mais de prime à bord pour moi, il n'y a aucune difficulté».

Monsieur le Maire : «Il y a des outils qui existent à un moment et qui deviennent obsolètes. Nous avons dans ce domaine un projet très important avec Enjoy, avec la MEL dans le cadre d'une mutualisation. D'ailleurs je voudrais que Monsieur Nicolas PAPIACHVILI puisse nous préciser ce qu'il en est et très franchement, il n'y a aucune remarque, aucune observation de la part de l'association «Enseignes de Marcq» sur ce que vous me dites aujourd'hui, Madame ROUSSEL, mais Nicolas va en parler».

Nicolas PAPIACHVILI : «Je rappelle que l'association Enseignes de Marcq est la seule association qui fédère les commerçants et artisans de Marcq-en-Baroeul avec qui nous avons, notamment avec son président Eric MAILLARD et avec Valérie BAERT, d'excellentes relations. Nous les accompagnons ; nous sommes auprès de nos commerçants, de nos artisans et il y a un sujet qui arrive cette année : ce sera l'élaboration d'un commun accord avec Enseignes de Marcq mais aussi avec l'ensemble des autres commerçants et artisans de la ville. C'est un nouveau site à l'initiative de la MEL qui s'appelle Enjoy. C'est un site qui, pour l'année 2018, ne

coûtera rien à la Ville et pour les prochaines années, ne coûtera rien aux commerçants parce que c'est la Ville qui prendra en charge les frais de fonctionnement qui pourraient avoisiner les 5.000/7.000 euros. Ce site va pouvoir répertorier l'ensemble des commerçants et artisans de la ville. Nous savons aujourd'hui l'importance d'être sur internet, sur les réseaux sociaux et nous, nous avons décidé de pouvoir les accompagner dans ce sens. Enfin, ce site pourra, avec des outils très performants puisqu'il y aura la possibilité notamment de géolocalisation, offrir des promotions ou des réductions à tous les Marcquois qui pourraient se promener, par exemple, à côté des magasins et des boutiques participant à ce programme Enjoy».

Monsieur le Maire : *«Très bien. Je pense que nous avons tous bien compris que ce qui se passe avec les commerçants aujourd'hui est tout à fait concerté avec eux et qu'ils ont très bien compris que nous voulions systématiquement mettre à leur disposition les outils les plus performants pour qu'ils puissent faire les meilleures affaires possibles sur notre ville. Ce n'est pas toujours facile mais nous avons beaucoup de commerçants et ils sont très dynamiques».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2018_02_0015 DEL est adoptée à la majorité absolue

-- oOo ---

Monsieur le Maire invite ensuite les élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion sont adoptées à l'unanimité

Ce Conseil Municipal est terminé. Nous avons trois annonces à faire, si vous le voulez bien. La première, dans la suite de ce qui vient d'être dit sur le commerce marcquois, c'est pour moi une très grande fierté, comme pour chacun d'entre vous peut-être. Vous avez lu que l'un de nos restaurateurs marcquois, quelqu'un de particulièrement courageux, a pour son restaurant «Le Marcq» obtenu une étoile au Guide Michelin. Je les admire beaucoup parce que c'est un jeune couple extrêmement courageux. J'étais, dès leur installation, allé les voir, des gens formidables, très créatifs. Nous avons 50 restaurants à Marcq-en-Baroeul et je pense qu'une telle distinction rejaillira forcément sur la qualité de la restauration à Marcq-en-Baroeul. Ce n'est pas uniquement un restaurateur, c'est justement tout ce qui existe à Marcq-en-Baroeul dans ce domaine qui se verra mieux mis en lumière. En tout cas, c'est un couple formidable qui fait une cuisine d'une qualité absolument remarquable. Allez-y vite, tant que c'est possible. J'ai essayé de les avoir tout à l'heure au téléphone mais je

pense que leur téléphone portable a dû beaucoup chauffer. Restaurant «Le Marcq», une étoile au Michelin quand on imagine le travail considérable que cela doit demander, je pense à lui, je le félicite et ça me fait plaisir. Nous pouvons tous l'applaudir. C'est à l'angle de l'avenue de la République et de l'avenue de la Petite Hollande.

Il y a une deuxième observation peut-être de Didier ELLART en quelques mots :

«Simplement pour vous dire que le Conseil National des villes actives et sportives qui est une coproduction entre le Ministère des Sports, l'Union Sport et Cycles et l'ANDES, l'association nationale des élus du sport a mis en place depuis l'année dernière un label. Ce label est décerné aux villes qui mettent en place une politique publique, sportive, complète, dynamique et innovante en faveur du développement du sport. J'ai le plaisir de vous annoncer ce soir que ce label a été attribué à la ville de Marcq-en-Baroeul pour sa politique volontariste en matière de sport afin de promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes, le sport santé, le sport loisir, le sport famille, le sport handicap, le sport de compétition et l'accessibilité de nos équipements sportifs au plus grand nombre. Je rappelle que le réseau des villes actives et sportives, c'est un formidable levier pour faire du sport, une priorité nationale et je rappelle également que les communes sont propriétaires de plus de 80% des équipements sportifs en France. Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une véritable reconnaissance pour la ville de Marcq-en-Baroeul.

Monsieur le Maire : *Monsieur ELLART, c'est bien donné par le ministère.*

Didier ELLART : *Oui, il l'a été par le ministère en présence de Laura FLESSEL, Ministre des Sports.*

Monsieur le Maire : *Ce n'est pas vraiment un comité Théodule comme on le disait tout à l'heure. Le ministère a quand même reconnu lui-même avec l'ANDES la qualité de notre politique sportive.*

Monsieur le Maire : *Eh bien, je vous remercie Monsieur ELLART. Cela nous fait très plaisir.*

Didier ELLART : *Monsieur le Maire, 120 villes ont été labellisées au cours de cette édition qui s'est déroulée la semaine dernière.*

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci à vous de nous avoir représenté.*

Dernière information. Je vais passer la parole à Madame Sophie ROCHER :

Sophie Rocher : *«Je pense que beaucoup d'entre vous et beaucoup de Marcquois s'interrogeaient sur l'équipement le Pôle Culturel Doumer, son nom et la dénomination du nouveau cinéma. Je vous rappelle que dans Images de Marcq et parce que nous sommes une ville participative, nous avons souhaité susciter les propositions de la part des Marcquois. Nous avons eu, je ne sais pas si c'est beaucoup ou si ce n'est pas assez, nous avons eu plus de 330 propositions très hétérogènes, très*

différentes mais avec lesquelles nous avons été confortés dans notre souci à la fois d'avoir un repère géographique pour le Pôle Culturel et pour le cinéma mais aussi d'avoir une identification des activités qui y seront pratiquées. Et donc, j'ai le grand plaisir de vous annoncer que le Pôle Culturel Doumer aura le nom de «Pont des Arts» : pont parce que c'est le quartier du Pont et les Arts parce que nous aurons dans ce Pôle Culturel différentes activités artistiques. Le cinéma s'appellera «M' Ciné», tout simplement parce que «M» pour Marcq et pour aimer et «Ciné» pour cinéma avec une apostrophe. Vous la remarquerez lorsque vous irez regarder le projet architectural que nous avons choisi pour ce Pôle Culturel. Eh bien, il y a dans une grande vitre à l'étage, une apostrophe. Nous nous situerons donc complètement à la fois dans le quartier et dans les activités artistiques. Je rappellerais néanmoins que cette annonce est faite sous réserve parce que nous allons devoir vérifier que ces noms peuvent être effectivement utilisés pour les activités que nous développerons dans ce Pôle auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle. Mais je pense que ce sont des propositions qui ont le mérite à la fois de situer le lieu et les activités différentes qui s'y pratiqueront. Pour reprendre les propos de Monsieur TONNEL tout à l'heure «d'un complexe cinématographique pharaonique», non, le Pôle Culturel Doumer n'est pas un complexe pharaonique, ce sera un Pôle Culturel dans lequel il y aura des concerts, dans lequel il y aura des animations festives, dans lequel il y aura des répétitions d'orchestre et dans lequel il y aura une activité cinéma. Et j'allais oublier, Monsieur le Maire me le rappelle également, une brasserie au rez-de-chaussée pour animer les lieux. Je ne pense pas que nous soyons dans une approche pharaonique. Au contraire, nous essayons de répondre aux besoins des Marcquois et aux besoins de habitants de ce quartier qui je le répète, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, est l'un des quartiers le plus jeune et le plus en régénération de la ville. Merci de votre attention».

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature
du registre des délibérations,

Monsieur le Maire les remercie pour leur participation,
remercie le public et la presse pour leur présence,
et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.